



DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E)

NIVEAU 6 – DURÉE DE 3 ANS

Code RNCP8940, selon l'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier, paru au Journal Officiel le 25/01/2020

OBJECTIF

L'apprenant acquiert de l'autonomie, de la responsabilisation, de la réflexion et développe ses ressources théoriques et pratiques. La formation permet d'augmenter l'esprit d'équipe et l'attitude professionnelle.

PRE-REQUIS

- Pour conclure un contrat d'apprentissage : être âgé de moins de 30 ans ou disposer d'une Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur Handicapé » sans condition d'âge
- Trouver un employeur avant la deuxième année

Conformément à [l'article L3111-4](#) du code de la santé publique, tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article (l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).



DATES CLES

- Candidature à déposer sur parcoursup.fr
- Rentrée scolaire en septembre

METIER

Les infirmiers sont indispensables au sein de leur équipe pluriprofessionnelle. Ils interviennent de manière autonome dans de nombreux domaines et peuvent ainsi se spécialiser par la suite. Ils ont pour mission d'évaluer, analyser, concevoir, définir, planifier, prodiguer et évaluer des soins de santé infirmiers de nature préventive, curative ou palliative.

Les infirmiers maintiennent ou restaurent la santé de leurs patients en accord avec leur projet de vie. Ils sont amenés à intervenir au sein de structure ou à domicile. Ils font le lien entre le patient et son entourage.

LIEUX D'EXERCICE POSSIBLE

- Etablissement de santé
- Etablissement scolaire
- Centre de soins et de rééducation
- Aide à domicile
- Maison de retraite et EHPAD
- Exercice libéral au bout de 2 ans
- Entreprise
- Armée, Sapeurs-pompiers, humanitaire

PUBLIC

L'accès à notre Institut de Formation se fait par Parcoursup et concerne les bacheliers.

DUREE

La durée de la formation est de 3 ans et comprend également le travail personnel de l'étudiant estimé à 900 heures.

Le temps non passé en enseignement ou en stage sera passé chez l'employeur sous réserve de respecter la législation du travail.

TARIF

- Droits d'inscription année universitaire : 170€
- CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) : 100€
- Prise en charge du coût de formation par la région pour les lycéens et étudiants en poursuite d'études
- Prise en charge du coût de formation par l'employeur pour les apprentis

ACCESSIBILITE

Personne référente handicap :
referent.handicap@santest.fr

METHODES PEDAGOGIQUES

Les différents intervenants pédagogiques vont varier leurs méthodes d'enseignement théoriques : cours magistraux, travaux de groupe, travaux dirigés et travaux pratiques.

MODALITES D'EVALUATION

Conformément au référentiel national en vigueur, l'évaluation des connaissances de l'apprenti est réalisée par un contrôle continu ou par un examen final ou encore par ces deux modes de contrôle combinés. L'année est composée de 2 semestres qui comportent une session d'examen et une session de rattrapage. Pour passer à l'année supérieure, la validation de l'année précédente est requise.

DEROULEMENT DU CURSUS

Il est possible de passer la première année en cursus classique puis la deuxième et la troisième année en alternance après avoir trouvé un employeur. (La première année peut également être intégrée en alternance à condition de trouver un employeur).

Enseignement théorique : cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel guidé

Stages cliniques (60 semaines de 35h)

1 ^{ère} année	875 h	525 h
2 ^{ème} année	700 h	700 h
3 ^{ème} année	525 h	875 h

CONTENU DE LA FORMATION

La formation répond à un [référentiel national en vigueur](#). Elle est composée de heures de formation théorique et 2100 heures de formation clinique (stages) sur 3 années découpées en 6 semestres.

Les unités d'enseignement couvrent 6 champs :

- Sciences humaines, sociales et droit
- Sciences biologiques et médicales
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- Sciences et techniques infirmières, interventions
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- Méthodes de travail

Les stages couvrent quant à eux 4 disciplines :

- Lieux de vie
- Soins de suite et de réadaptation
- Santé mentale
- Soins de courte durée

Les validations donnent droit à des ECTS (180 en fin de formation).

PASSERELLES D'ACCES

Faire la demande auprès de l'IFSI pour des dispenses ou allègement d'unités d'enseignement par suite d'une formation antérieure validée, de certifications, de titre, de diplôme obtenu ou du parcours professionnel. Le dossier fera l'objet d'une décision individuelle prise par la directrice de l'établissement. Compétences à acquérir :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner les interventions soignantes

POURSUITE D'ETUDES

SPECIALISATION : la validation du diplôme permet d'obtenir 180 crédits européens, l'équivalent d'une licence reconnue au niveau européen.

- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
- Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste
- Diplôme d'Etat d'Infirmier Puériculteur
- Cadre de santé
- Etude de kinésithérapeute

CONTACT

Adresse : 4, rue Monseigneur Thouvenin
54000 Nancy

Tel : 03 83 41 62 73

Mail : contact@santestifsi.fr

Web : santestifsi.fr

10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

SALAIRE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	39%	51%	61%	100%
3 ^{ème} année d'exécution du contrat	55%	67%	78%	100%

Pourcentage du SMIC mensuel brut sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

SALAIRE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

	- de 21 ans	21-25 ans	26 ans et +
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	27%	53%	100%
Diplôme supérieur ou égal au bac	39%	61%	100%

Pourcentage du SMIC mensuel brut sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

EQUIVALENCES DU DIPLÔME

La validation de la première année ou l'échec au diplôme d'Etat d'infirmier permet d'obtenir le diplôme d'Etat d'aide-soignant en faisant la demande auprès du préfet de la région d'étude. [La validation des 3 années de ce diplôme permet :](#)

- De faire la demande auprès d'un IFAS et/ou d'un IFAP pour obtenir des dispenses de modules pour les diplômes d'aide-soignante et/ou auxiliaire de puériculture
- D'accéder à la [licence des Sciences Sanitaires et Sociales et de Sciences de l'éducation](#)
- Le grade de licence permet l'inscription aux concours pour rentrer dans l'Education Nationale, le concours d'Aptitude pour le Professorat en Lycée Professionnel (CAPLP) en Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS)
- D'accéder à la [2^e année d'étude de psychomotricité](#) à condition d'avoir une moyenne générale d'au moins 10/20 sans note comprise en dessous de 8/20.